

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 14-2011**

**concernant la gestion et les comptes 2010  
de la Communauté intercommunale  
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Date pour la séance de commission intercommunale de gestion :

le 4 mai 2011

St-Légier-La Chiésaz, le 2 mai 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2010 à CHF 5.-- par habitant, lors de l'adoption du budget 2010 par les conseils communaux dans le courant de novembre / décembre 2009.

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2010 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2010
- ⇒ Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexes : Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2010  
Comptes 2010

Municipal délégué : M. de Gautard, Syndic

# **CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010**

### **HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de l'ancien district de Vevey, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

### **Conseil administratif (CA)**

La CIEHL est gérée par un CA désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. La composition du conseil est la suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>
Blonay	Henri Mérinat
Chardonne	Serge Jacquin
Corseaux	Gaston Barman
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Genton
Montreux	Pierre Salvi
St-Légier-La Chiésaz	Jean de Gautard
La Tour-de-Peilz	Nicole Rimella
Vevey	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley

### Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2010 : présidence par M. Ballif, syndic de Vevey  
vice-présidence par Mme Chevalley, syndique de Veytaux
- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010 : présidence par Mme Chevalley, syndique de Veytaux  
vice-présidence par M. Mérinat, syndic de Blonay

### **Commission intercommunale de gestion**

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

### Présidence et rapport

Basés sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2010 : président, M. Vincent Matthys, conseiller communal à Vevey rapporteur, Mme Grace Jost, conseillère communale à Vevey
- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010 : président, M. Peter Menzi, conseiller communal à Veytaux Rapporteur, excusé  
A titre exceptionnel, le greffe de Veytaux a rédigé le rapport.

### **ACTIVITÉS 2010**

Le CA s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année écoulée. Outre le traitement des affaires courantes (comptes, budget), le CA s'est plus particulièrement penché sur :

- la demande de soutien des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz pour la réalisation de l'Espace régional des Pléiades;
- la demande de soutien de la commune de Montreux pour la rénovation de la salle de concert de l'Auditorium Stravinski;
- le projet d'agglomération "transports et urbanisation"<sup>1</sup> Riviera / Veveyse / Haut-Lac (Rivelac); en particulier sur les modalités du lancement de l'étude y relative.

#### Espace régional des Pléiades

Rappelons qu'une 1<sup>ère</sup> demande de soutien a été portée devant le CA de la CIEHL par les communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz en 2008 (cf. rapport d'activités 2008). Cette demande portait sur le projet de "Centre de sports et de loisirs des Motalles", dont les préavis municipaux déposés par les deux communes concernées ont finalement été retirés, afin d'en reconsidérer le programme et le coût, jugés trop importants.

Le nouveau projet d'Espace régional des Pléiades a été présenté au CA du 30 juin 2010. Le CA ne disposant pas de tous les éléments nécessaires, sa prise de position et la consultation des municipalités ont été reportées à l'automne. Lors de sa séance du 8 septembre 2010, le CA a reconnu l'intérêt public régional du projet et consulté les municipalités sur le principe et le montant d'un soutien de Fr. 600'000.-, auxquels toutes se sont montrées favorables, l'une d'entre elles souhaitant toutefois quelques précisions supplémentaires.

*Un préavis spécifique de la CIEHL sera rédigé à l'attention des dix conseils communaux pour décision courant 2011.*

#### Auditorium Stravinski

La commune de Montreux a déposé un préavis municipal en août 2010 auprès de son conseil communal, portant sur un crédit pour l'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'auditorium Stravinski, rendu nécessaire après 20 ans d'exploitation. La demande de soutien auprès de la CIEHL ne porte que sur la rénovation de la salle de concert pour un montant de Fr. 1 million.

Fort du préavis municipal et annexes présentés à la séance du 8 septembre 2010, le CA a reconnu l'intérêt public régional du projet et accepté son soutien à hauteur du montant

---

<sup>1</sup> Le projet d'agglomération est un instrument de planification lancé par la Confédération dès 2003, ayant pour but de coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports, l'économie et le social. Dans le cadre des projets d'agglomération "transports et urbanisation", il est possible, sous réserve de diverses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Le projet d'agglomération "transports-urbanisation" se différencie du projet-modèle "agglomération Vevey-Montreux-Riviera" qui, lui, traite des aspects politiques et institutionnels des collaborations intercommunales.

demandé de Fr. 1 million. Les municipalités ont été appelées à se prononcer dans le courant de l'automne. Toutes les réponses n'ont toutefois pas été transmises à fin 2010.

*Comme pour l'objet précédent, un préavis spécifique de la CIEHL sera rédigé à l'attention des dix conseils communaux pour décision courant 2011.*

#### Etude du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac

Pour rappel, les rapports d'activités de la CIEHL de 2008 et 2009 ont fait état des démarches entreprises lors de la phase de pré-étude du projet d'agglomération transports et urbanisation (T/U). En sus de ces rapports, un bulletin d'information spécifique daté d'avril 2010 a été distribué aux conseils communaux de la Riviera. Celui-ci présentait de manière synthétique le contexte des projets d'agglomération de ce type, le contexte / cadre de la pré-étude, son contenu (ou fil rouge) et la phase "d'entre-deux" en automne - hiver 2009 - 2010, au cours de laquelle de nombreux échanges ont eu lieu entre Canton, Riviera et Confédération.

Par conséquent, le présent rapport se concentre uniquement sur la phase de démarrage de l'étude citée en titre et non sur ce qui a précédé.

Le 1<sup>er</sup> comité de pilotage (ou COPIL) a eu lieu en mars 2010, sous l'égide de M. le Conseiller d'Etat J.-C. Mermoud qui en assure la présidence. Ledit COPIL s'est consacré essentiellement à arrêter le périmètre d'étude du projet et la composition des organes de pilotage, à lancer la procédure de marchés publics pour le mandat d'étude et à définir les modalités financières entre les différents partenaires.

Outre le Canton de Vaud, les dix communes de la Riviera, celle de Châtel-St-Denis et les trois communes du Haut-Lac (Noville, Rennaz, Villeneuve), s'est ajoutée la commune de Roche.

A l'issue de la procédure de marchés publics menée de mi-juin à fin août 2010, le COPIL a validé l'adjudication du mandat d'étude au groupement de mandataires MRS Partner SA, Feddersen&Klostermann, Paysagegestion SA, CSD Ingénieurs SA pour un montant total de Fr. 376'638.-. Le mandant est le Département de l'Economie de l'Etat de Vaud, au nom de l'ensemble des partenaires de l'étude.

Fin août également, le principe de répartition financière portant sur les frais d'étude a été validé par le COPIL et accepté par les 15 municipalités, soit en résumé :

- 35% à charge du Canton de VD Fr. 131'823.-
- 65% à charge des communes Fr. 244'815.-

Répartition entre les 3 secteurs géographiques, selon un principe de "population pondérée" :

- 71% Riviera (CIEHL) Fr. 175'061.-
- 14% Veveyse (Châtel-St-Denis) Fr. 33'309.-
- 15% Haut-Lac (Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve) Fr. 36'445.-

Les modalités de financement de l'étude du projet d'agglomération ont fait l'objet d'une convention entre les différents partenaires, pour lesquels la Ville de Vevey a accepté d'agir en qualité de commune boursière, le Canton de Vaud ayant refusé d'assumer cette tâche.

Une 1<sup>ère</sup> tranche du mandat d'étude a été facturée fin 2010, pour laquelle la Riviera a versé un acompte Fr. 50'000.-.

#### Etude d'opportunité / de faisabilité d'une fusion

Début 2010, les municipalités de la Riviera ont accepté de déléguer à la municipalité de Vevey les démarches relatives au démarrage d'un mandat pour la rédaction d'un cahier des charges (recherche d'un mandataire, avance du financement), M. Ballif étant la personne responsable. Le SAI a été officiellement déchargé de cette tâche, étant déjà engagé sur plusieurs projets régionaux d'envergure et ne pouvant dégager le temps nécessaire avant la fin de l'automne 2010.

Le mandat a été attribué au bureau de conseils "Critères économie" en milieu d'année, sur la base d'une offre validée par les municipalités. Le cahier des charges n'a finalement pas été rédigé pour fin 2010, pour raisons de santé de la mandataire.

### Comptes et budget

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 28 avril 2010 pour l'examen des comptes 2009 et le 3 novembre 2010 pour l'examen du budget 2011. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix conseils communaux des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. Ont notamment été abordés le projet d'agglomération, l'étude d'opportunité d'une fusion, ainsi que les deux projets faisant l'objet d'une demande de soutien financier auprès de la CIEHL (Espace régional des Pléiades / Auditorium Stravinski).

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2009 et le budget 2011 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

### **COMPTES 2010**

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2009, ont atteint le montant de Fr. 371'790.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 30'539.51, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 402'329.51.

Pour mémoire, sur conseil du Service des finances de la Ville de Vevey, le CA a accepté en 2009 qu'une partie des avoirs de la CIEHL, soit Fr. 2 millions, soient bloqués jusqu'à fin 2011, ceci dans l'objectif de bénéficier d'un meilleur taux d'intérêt (1.5% au lieu de 0.5%).

Toutefois, les liquidités nécessaires à l'étude du projet d'agglomération sont assurées. En revanche, en cas d'accord des dix conseils communaux sur les demandes de soutien mentionnées en page deux du présent rapport, les subventions pourront être versées dès 2012.

En outre, les charges relatives à l'étude du projet d'agglomération T/U, qui comprennent les Fr. 50'000.- d'acompte versés pour la 1<sup>ère</sup> tranche du mandat d'étude et Fr. 2'247.20 de frais d'impression du bulletin d'information spécifique d'avril 2010, s'élèvent pour 2010 à un total de Fr. 52'247.20.

Les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales sont quant à eux de Fr. 7'584.50.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 59'901.68, le résultat net de l'exercice 2010 est de Fr. 342'427.93. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2010 est de Fr. 2'571'224.57.

Au nom du Conseil administratif



Christine Chevalley  
Présidente  
Syndique de Veytaux



Colette Rossier  
Cheffe du Service des affaires  
intercommunales de la Riviera

Annexe : Comptes 2010

Vevey, le 31 mars 2011 SAI / LMS/nc

## Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2010	COMPTES 2009	
<b><u>ACTIF</u></b>			
BCV compte no 782.880.2 - compte courant	22'991.70		5'619.35
BCV compte no 595.150.0 - compte placement	515'694.00		149'636.90
CER compte no A9000.75.99 - compte courant	19'683.40		202.55
Titres et placements (Oblig.BCV / 04.12.09-04.12.11 / taux 1.5%)	2'000'000.00		2'000'000.00
Impôt anticipé à récupérer	10'688.82		17'379.89
Intérêt couru sur compte à terme fixe	2'166.65		2'166.65
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2'571'224.57</b>		<b>2'175'005.34</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Facture à payer	59'831.70		6'040.40
	<b>59'831.70</b>		<b>6'040.40</b>
<b><u>Fonds propres</u></b>			
Capital au 1er janvier	2'168'964.94		1'798'704.05
Résultat de l'exercice	342'427.93		370'260.89
<b>Capital au 31 décembre</b>	<b>2'511'392.87</b>		<b>2'168'964.94</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2'571'224.57</b>		<b>2'175'005.34</b>
<b><u>Compte d'exploitation au 31 décembre</u></b>			
	COMPTES 2010	BUDGET 2010	COMPTES 2009
<b><u>PRODUITS</u></b>			
Revenus des capitaux	30'539.51	10'500	23'058.41
Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	371'790.00	367'115	367'115.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>402'329.51</b>	<b>377'615</b>	<b>390'173.41</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
Frais bancaires	69.88	-	2'466.17
Frais de secrétariat et de fonctionnement	7'584.50	7'000	6'040.40
Etude projet d'agglomération "transports et urbanisation"	52'247.20	250'000	11'405.95
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>59'901.58</b>	<b>257'000</b>	<b>19'912.52</b>
<b>RESULTAT = Bénéfice de l'exercice</b>	<b>342'427.93</b>	<b>120'615</b>	<b>370'260.89</b>